



Débat
EOS
Eoliennes
flottantes
en Méditerranée



Compte-rendu Réunion publique de proximité #1 : Martigues



16 juillet 2021, Martigues

Date : Vendredi 16 juillet 2021, de 18h à 20h

Lieu : Salle Dufy, Maison du Tourisme, Rond-Point de l'Hôtel de Ville, 13500 Martigues

Animateurs.trices du débat : 4 membres de la CPDP et 3 membres du secrétariat général
4 représentant.e.s de la maîtrise d'ouvrage (ministère de la Transition écologique et Réseau Transport d'Electricité/RTE)

Participant.e.s : 8 personnes

Verbatim de la réunion

M. Étienne BALLAN, président de la Commission Particulière du Débat Public

Bonsoir. Je vous rappelle simplement les règles sanitaires. Normalement, nous avons dû prendre vos contacts téléphoniques ou pas, peu importe, nous allons le faire. Nous ne nous en servons pas du tout pour vous appeler ou quoi que soit, mais lorsque nous avons des réunions de ce type, si nous avons un cluster ou un cas contact, nous devons pouvoir vous joindre. Ce sera uniquement réservé à cet usage s'il y a un cas déclaré dans les jours qui viennent parmi vous, et à ce moment-là nous vous contacterons. Ce n'est pas du tout pour utiliser vos numéros de téléphone pour autre chose, et dans 15 jours, ils disparaîtront de tout fichier. Enfin, vous n'aurez pas à toucher ce micro, une personne vous le tendra. Comme nous sommes un peu en effectif réduit, une partie de l'équipe est quelque part, mais nous ne savons pas vraiment où à cause du blocage du feu, etc., donc nous nous retrouvons dans cette situation-là, nous en sommes désolés. Je pense que Marion ou Sébastien vous tendront le micro donc vous n'aurez pas à le toucher.

Nous sommes peu nombreux pour plein de raisons. Ce soir, l'idée était de faire une première réunion de ce que nous avons appelé des «réunions de proximité», des ateliers sur les éoliennes flottantes, et comme nous sommes peu nombreux, j'ai pensé que nous pourrions faire un petit tour de table de façon à ce que chacun sache un peu qui est là. Nous verrons ensuite si, par miracle, des personnes arrivent à trouver leur chemin jusqu'ici pendant le temps de la réunion.

tour de table

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Cette réunion devrait durer jusqu'à 20 h maximum, mais cela dépend de vous ; l'idée étant que nous débattions jusqu'à ce que nous ayons répondu à toutes les questions. Comme nous avons plusieurs représentants de l'État, de RTE, quelques citoyens, c'est parfait, cela nous permet d'avoir la diversité souhaitée. Nous n'avons peut-être pas le nombre, mais nous avons la qualité donc c'est très bien.

Il s'agit de la première réunion de proximité. La communication sur ce type de réunions a mis un peu de temps à se faire. Nous avons eu aujourd'hui, un débat nourri, c'est-à-dire l'ensemble des discussions, des débats et des échanges à Carro sur le marché aux poissons. Nous souhaitons être présents sur le territoire pour faire une réunion, sachant que nous avons eu également un même débat nourri aux Saintes-Maries-de-la-Mer lundi. Le débat est ouvert seulement depuis lundi, ce qui explique peut-être la difficulté de mobilisation ce soir, donc je vous remercie vraiment tous d'avoir fait l'effort d'être là parce que ce n'était pas simple pour ce qui est de ce soir.

Bien sûr, nous enregistrons la réunion ; c'est le principe du Débat Public. Tout est transparent, tout est clair et il y aura des comptes-rendus sur toutes les réunions. La diffusion des comptes-rendus sur le site du débat public.

Le programme de notre échange est assez simple, nous allons tout d'abord vous présenter deux choses qui constituent les bases qui sont très simples, à la fois pour expliquer le projet qui est mis au Débat Public, ce projet de deux grands parcs éoliens commerciaux, et le Débat Public organisé sur ces projets. Nous allons présenter les deux choses dans cet ordre-là et nous aurons ensuite un premier échange sur les questions que cela peut vous poser. Ensuite, nous aurons une présentation plus détaillée du projet lui-même et nous pourrons vraiment entamer la discussion avec des questions, des réponses, des échanges. Vous êtes libres de prendre la parole très simplement, il suffit de la demander, et nous verrons où cela nous mènera. Ce soir, nous n'avons pas de thématique particulière ; tous les sujets qui vous intéressent sont à discuter. Nous vous proposerons un « classement » de 5 thèmes que nous avons imaginés, mais vous pourrez très bien en sortir et parler de ce que vous voulez.

Vous vous souvenez que nous sommes la Commission Nationale du Débat Public. Nous sommes une Autorité administrative indépendante, et nous ne sommes pas favorables ou défavorables au projet ; notre travail est d'organiser ce type d'échanges dans lesquels tout le monde a la parole et où toute personne peut exercer son droit ; celui-ci est important puisqu'il est inscrit dans l'article 7 de la Charte de l'environnement dans la Constitution française. Cet article stipule que nous avons chacun, individuellement, le droit d'être informés et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant un impact sur l'environnement. Le rôle du Débat Public est d'élaborer et de permettre à chacun d'exercer son droit à être informé et à élaborer la décision. C'est pour cette raison que le Débat Public se situe avant toute décision.

Aujourd'hui, nous débattons de deux projets. L'État a des intentions, il a un plan, il voudrait réaliser ces deux grands projets commerciaux, mais il n'a pas encore décidé de les faire, et à partir de là, nous organisons le Débat Public de façon très neutre, tout le monde peut dire ce qu'il pense. Ensuite, il y aura le temps de la décision. C'est un temps très important parce que souvent on pense que les choses sont déjà décidées avant d'organiser ces réunions. Dans le cas très précisément de la CNDP, il n'y a pas encore de décision dans le temps du débat.

Je vais prendre un petit temps pour vous présenter mes collègues. La Commission Nationale du Débat Public – CNDP – nomme une Commission particulière que j'ai l'honneur de présider – nous sommes 6. Nous organisons l'ensemble de ces échanges et nous ferons à la fin un compte-rendu de tous les échanges qu'il y aura eu. Ils sont très nombreux : il y a les réunions

de proximité comme ce soir, il y a des Débats Publics comme nous l'avons fait à Carro, aux Saintes-Maries-de-la-Mer et comme nous le ferons lundi au Grau-du-Roi. Il y aura également des réunions un peu plus approfondies en septembre et octobre 2021. Il y aura beaucoup d'échanges et nous espérons que vous pourrez contribuer à ces différents moments et nous faisons un compte-rendu qui permet de faire voir au porteur de projet qu'est l'État toutes les contributions, les avis et les propositions des participants. Un compte-rendu fidèle à ce qui aura été dit sera publié deux mois après la fin des débats, ceux-ci se terminant le 31 octobre 2021.

Vidéo de présentation du projet

À l'issue de ce film, souhaitez-vous nous dire quel sujet vous aimeriez aborder ce soir ; quelles sont vos attentes et sur quoi avez-vous des interrogations plus particulières ?

Mme Chantal MAIRE, citoyenne et membre d'Alternatiba

Nous avons écouté les visio, déjà, mais dans le groupe d'Alternatiba, nous avons des personnes très pointues qui ont posé des questions très pointues sur lesquelles, si je comprends bien, on n'est pas capable de prolonger. Ce qui m'intéresse, c'est aussi que cela se passe sur un débat public. Je trouve très intéressant que pour une fois les projets soient liés aux habitants, et qu'il y ait un mélange entre les experts, les scientifiques, les sachants, et le public ; c'est pour cette raison que nous sommes présents. Cela nous plaît bien. Il faut que je me remette dedans ; il y a beaucoup de questions, effectivement, mais beaucoup surtout beaucoup d'intérêt.

Mme Karine ROVIRA, citoyenne et membre d'Alternatiba

Il va falloir acter sur tout ce qui concerne les impacts environnementaux, je pense. Par ailleurs, quelle est la construction de la 1ère phase en 2022 et ensuite l'extension en 2024 ? Pour l'extension en 2024, vous n'allez pas attendre le retour d'expérience de la 1ère construction.

M. Raphaël CARRARA, citoyen

On nous parle de deux parcs éoliens de 750 MW, et je voulais savoir ce que cela représentait concrètement par rapport aux centrales nucléaires par exemple ? D'autre part, quel est l'intérêt d'avoir un parc en région Occitanie et un parc en région PACA ?

M. Jérémie FICHAUX, journaliste au Ravi

J'aimerais bien que soit également abordé l'aspect écologique surtout sur les zones classées NATURA 2000. Comment ces zones ont-elles été choisies et comment ce débat a-t-il été perçu par les sachants, les pêcheurs ?

Mme Sarah MARTY, journaliste à la Provence à Martigues

J'aimerais connaître l'intérêt et l'avantage de cette opération de parcs éoliens pour le territoire. Par ailleurs, y a-t-il des zones vraiment précises déterminées par l'État et quelles sont-elles ?

M. François WICART, Valéco

Voir les retours, l'intérêt du public vis-à-vis du débat. Ensuite, si besoin, on pourra apporter quelques précisions sur le sujet.

M. Jérémy FICHAUX, journaliste au Ravi

J'aurais voulu savoir à quel point le débat public et l'avis des habitants comptaient sachant que l'État reste souverain de l'implantation de ces éoliennes. À partir de quel curseur on se dit que si trop d'habitants ne sont pas d'accord, il y a des choses qu'on ne fera pas ? Et au contraire, si les habitants ne sont pas d'accord, et que l'État décide de le faire, comment cela peut-il être perçu dans votre offre ?

Mme Chantal MAIRE, citoyenne et membre d'Alternatiba

Apparemment, il y a eu des votes importants au niveau de l'Europe, assez inattendus peut-être, je ne sais pas. Cela permettra-t-il à ce projet d'aller plus vite, par exemple, et d'avoir d'autres réflexions ?

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Avant de continuer, je voudrais souhaiter la bienvenue à deux de mes collègues, Martine Bartolomei et Sophie Bertran de Balanda qui sont également membres de la Commission.

Si vous permettez, nous allons présenter un peu plus en détail les principes du Débat Public ce qui donnera le temps à Monsieur Autric d'intégrer quelques éléments sur les questions que vous venez de poser de façon à répondre à certaines et nous reprendrons le débat ensuite.

Mme Sophie BERTRAN de BALANDA, Commission Particulière du Débat Public

Nous allons préciser les 6 grands principes du Débat Public, de notre Commission. Celle-ci est indépendante, elle est formée de 6 membres + 3 personnes du Secrétariat général. Cette Commission est neutre donc lorsque nous sommes en face des personnes, nous ne donnons pas notre avis personnel, nous sommes là pour transmettre une vue neutre. Nous sommes transparents : sur le site, vous pouvez retrouver toutes les informations, tous les comptes-rendus des réunions lors de chaque étape d'avancement du débat.

Nous ne sommes pas là pour faire des pourcentages de « oui » et de « non », mais nous sommes sur une égalité de traitement. Pour une idée un avis donné, ce qui est surtout important, c'est l'argumentaire. Pour quelle raison avez-vous cette opinion-là, nuancée ou

pas, franche ou pas ; toutes les opinions et tous les traitements des données sont traités de manière égale.

Enfin, nous avons souhaité avoir un débat inclusif. Nous savons très bien que dans les réunions, on a déjà des personnes qui ont fait l'effort, et Dieu sait qu'à Martigues, l'effort était grand. Mais nous parlons aussi des populations qui ne sont pas habituées à donner leur avis et à écouter, à échanger avec les sachants, comme vous l'avez dit. Nous allons vers les enfants, vers les lycées, dans les quartiers d'habitat social sur l'ensemble de notre grand territoire qui est le Golfe du Lion. Il faut toujours avoir en tête ces principes du débat.

La question de fond est la suivante : faut-il développer d'importants parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée ? D'autre part, s'il faut les développer, où et comment ? Enfin, autre élément pour vraiment être très riche et très concret sur l'analyse : Si ce projet ne se faisait pas, que faudrait-il faire ? Quelle est votre opinion sur l'énergie que l'on doit dépenser ? Dans tous les cas, la question des impacts positifs ou négatifs sur l'économie, l'environnement, les territoires, etc. ; tous les impacts positifs ou négatifs sont l'essentiel du débat. Je pense que les réponses à ces questions – je pense que notre président l'a dit en introduction – engagent la Méditerranée française pour un temps. Maintenant, l'État nous donne le droit d'en parler, d'échanger, de prendre en compte tous les avis avant de prendre sa décision – nous en parlerons après. C'est vraiment l'intérêt de ce débat sur cette grande façade maritime du Golf du Lion.

Au fil du temps, nous avons eu une très grande période de prédébat. Nous avons fait passer un questionnaire qui a été enrichi des remarques de tous ceux qui ont répondu. Nous avons également travaillé sur des réunions en amont du débat pour essayer de dégripper des thèmes majeurs, mais certains peuvent s'entrecroiser bien entendu :

- La question de l'environnement et de l'écosystème marin, de l'avifaune aussi, de l'écosystème sous-marin bien entendu.
- Les questions fondamentales pour comprendre dans quel cadre on parle des politiques énergétiques nationales et locales.
- La question des usages qui occupent la Méditerranée et de quelle façon, et la question des paysages de la mer, c'est-à-dire la perception que l'on a aujourd'hui de la mer et en quoi le projet va modifier, enrichir ou pas, notre perception du paysage de la mer.
- La question assez fondamentale dont je pense que notre président nous parlera est la notion de processus de décision qui fait d'ailleurs partie des questions que vous avez émises.
- Le nerf de la guerre pour un projet de cet ordre est la question de la technologie de l'éolien flottant et le territoire, c'est-à-dire en quoi ce projet et sa technologie va transformer le territoire ou pas, en tout cas engager les territoires, les aménagements du territoire – j'entends toujours sur les deux régions, PACA, et Occitanie.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Je voudrais tenter d'apporter une réponse sur la façon dont les avis du public sont entendus. Sophie l'a dit très justement, mais je voulais insister sur le fait que le principe d'argumentation et d'égalité de traitement signifie que l'on ne compte pas le nombre de personnes qui sont pour ou qui sont contre, ce n'est pas un sondage dans le débat public, ce n'est pas referendum. Si l'État veut faire un referendum sur le projet, il pourra parfaitement le faire, mais dans le Débat Public, on échange des arguments. C'est un point essentiel.

Deuxième point, l'État n'est pas du tout tenu de ratifier ensuite tout ce qu'il a entendu, mais est tenu à une seule chose qui est de répondre à ce qu'il a entendu. C'est très important. L'État et RTE, les deux porteurs de projet vont décider ensemble. Tout est fait pour les éclairer, pour leur permettre de décider en connaissance de cause et ils ont l'obligation de moduler leur décision au regard des états du débat. C'est un point très important parce que comme vous le savez, pour la Convention Citoyenne pour le climat ou d'autres dispositifs, parfois les décideurs peuvent prendre l'engagement de faire exactement ce qu'il aura entendu – cela a été le cas du Président Macron qui a dit : je prendrai les propositions de la Convention Citoyenne pour le climat. Nous ne sommes pas du tout dans ce cas-là, mais dans un cas très clair où il y a un débat puis une décision, et le décideur est libre de prendre ou de ne pas prendre, mais il doit en expliquer les raisons.

M. Frédéric Autric, directeur de projet éolien flottant, Ministère de la Transition Ecologique

Nous allons faire une présentation du projet à deux voix. Comme prévu, nous allons vous présenter ce soir le projet d'éoliennes flottantes en mer Méditerranée et leur raccordement.

Nous avons recours à l'éolien en mer – c'est effectivement une question importante du débat, on parlait tout à l'heure de l'opportunité – tout d'abord parce que la France s'est engagée à fixer l'objectif de diversifier ses sources d'énergie et de réduire ses émissions à gaz à effet de serre avec pour objectif d'atteindre une neutralité carbone d'ici 2050. Pour cela, à travers la loi pour la transition énergétique et pour la croissance verte, et la loi énergie climat, elle s'est fixée des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables, notamment concernant l'électricité pour qu'elle puisse, d'ici 2030 atteindre une proportion de 40 % d'électricité produite en France.

La Programme Pluriannuelle de l'Énergie – PPE – est le cadre opérationnel de ce qui a indiqué dans la loi, elle fixe un certain nombre d'ambitions parmi lesquelles, concernant le sujet qui nous intéresse ici, celles des énergies en mer, prévoit l'installation et la mise en service d'ici 2028 de 5 à 6 GW d'installations éoliennes flottantes en mer sur l'ensemble de la façade maritime française.

La France soutient le développement de l'énergie éolienne en mer depuis bientôt une dizaine d'années. Les premiers appels d'offres d'éoliennes en mer ont commencé en 2011. 5 nouveaux parcs ont été attribués sur la Manche et 2 parcs sur l'Atlantique. Des débats publics, équivalents à celui que nous organisons ici pour la Méditerranée, ont eu lieu notamment pour la Normandie et au sud de la Bretagne tout à fait récemment.

Pourquoi la Méditerranée? La Méditerranée est une zone particulièrement propice à l'installation d'éoliennes en mer pour plusieurs raisons :

- Des atouts naturels : un vent fort et régulier, des fonds marins tout à fait adaptés à la technologie de l'éolien flottante et un faible marnage, c'est-à-dire des marées assez faibles tout à fait compatibles avec cette technologie.
- Un potentiel économique à l'échelle des deux régions. Un travail a été fait avec elles pour identifier les entreprises en capacité d'intervenir sur la chaîne de valeur ; nous avons identifié plus 120 entreprises en région Occitanie et 310 en région PACA qui pourraient se positionner sur ces interventions, sur ce marché.
- Des acteurs locaux résolument engagés pour la transition énergétique. Les deux régions ont des objectifs importants qu'elles ont inscrits dans leurs Plans régionaux.
- La présence de ports en capacité de contribuer à la construction des éoliennes et d'assurer leur maintenance.
- Un territoire déjà engagé sur l'éolien flottant puisque la Méditerranée connaît aujourd'hui des projets en cours de développement de 3 fermes pilotes, une au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône en PACA et deux au large de l'Occitanie, face à Gruissan et à Leucate.

Je souhaitais vous donner quelques éclairages sur cette notion de maîtrise d'ouvrage dont on a parlé précédemment puisque le projet est porté, à ce stade, par l'État, le ministère de la Transition écologique, le ministère de la Mer qui est également associé, et RTE. Au stade où nous en sommes, il y a deux maîtres d'ouvrage, l'État pour la partie de production d'énergie à partir des éoliennes, ce que j'appellerai des « parcs d'éoliennes », et RTE pour la partie raccordement. Si, à l'issue du Débat Public, l'État prenait la décision de poursuivre le projet, pour la partie parc éolien, nous passerons la main à des opérateurs industriels qui seront désignés après les appels d'offres. Pour les deux premiers parcs de 250 MW, ces opérateurs seront désignés à horizon 2022 et auront la charge de concevoir le projet précisément, de le construire et ensuite de l'exploiter sur la durée de vie du projet. Plus tard, avec le décalage de phase, nous aurons deux parcs éoliens de 500 MW qui viendront en extension du 1er parc avec un choix du développeur qui pourra se faire à partir de 2024. Comme vous le voyez sur la slide, RTE reste présent puisqu'il est également maître d'ouvrage de la partie opérationnelle du projet.

Ces éoliennes en mer, comme vous l'avez vu sur les éoliennes conventionnelles, sont posées sur des flotteurs eux-mêmes ancrés au sol marin. Chaque éolienne est reliée par un câble dynamique permettant de supporter les variations horizontales et verticales du flotteur qui va bouger en fonction de la houle notamment. Pour vous donner un ordre de grandeur, pour répondre à la question que vous posiez pour savoir concrètement ce qu'étaient ces deux parcs de 750 MW, aujourd'hui, on évalue, en fonction des technologies et des puissances unitaires des éoliennes, que chaque parc de 750 MW pourrait représenter une cinquantaine d'éoliennes en mer. Pour les deux parcs, nous sommes sur un projet global de 100 éoliennes.

J'attire votre attention sur le fait que plus les technologies vont avancer, plus la puissance unitaire des éoliennes pourra être importante. Par conséquent, pour une même puissance installée, le nombre d'éoliennes sera réduit par une règle de 3 assez classique. C'est un point important puisque le projet ne sera pas réalisé demain, mais il prendra du temps.

Je vais passer la parole à mon collègue.

M. Jean-Philippe Bonnet, Délégué régional Méditerranée, RTE

Pour décrire la manière dont l'électricité va être ramenée à terre puisqu'elle sera produite en mer par chacune de ces éoliennes, RTE va récupérer toute cette électricité au niveau du poste électrique en mer qui sera situé au plus près des éoliennes. Il faut imaginer qu'à terme, lorsqu'il y aura une cinquantaine d'éoliennes, celles-ci enverront toute leur électricité sur cette plateforme qui va agréger cette électricité. Elle va ensuite la renvoyer vers la terre en élevant la tension, c'est-à-dire que dans cette plateforme en mer, des transformateurs vont monter la tension de manière à ce qu'on ait besoin d'un nombre réduit de câbles pour envoyer toute cette électricité vers la terre et vers les consommateurs.

Ces câbles sont d'abord sous-marins, ils seront enterrés au fond de la mer – on dit « ensouillés » au fond de la mer jusqu'à la côte, jusqu'au point d'atterrage – le point où le câble va arriver sur la terre – et on le raccorde à des câbles souterrains qui sont de la technologie très courante, que l'on utilise déjà pour le réseau terrestre, de manière à rejoindre un nœud du réseau terrestre de transport d'électricité que l'on appelle un « poste RTE ». Nous allons chercher au maximum à se raccorder à des postes RTE existants, déjà présents sur notre territoire.

RTE est le Réseau de Transport d'Électricité ; nous exploitons déjà 100 000 km de lignes à haute et très haute tension sur le territoire français. Nous sommes garants de l'équilibre de la production et de la consommation, du fait que l'électricité circule à tout moment. Par conséquent, cela viendra s'ajouter à l'ensemble des centrales déjà raccordées sur ce réseau et qui alimentent les Français.

Dernier point, en fonction de la longueur totale de l'ensemble, on pourrait être amenés à devoir construire ce qu'on appelle des « postes intermédiaires de compensation » pour réduire quelques problèmes électrotechniques liés à ces câbles. Il faudra les installer vraiment au plus proche du point d'atterrissage, mais en veillant à leur bonne insertion sur le territoire. Cela ne sera pas sur la plage ; il faudra trouver le meilleur endroit pour installer ces infrastructures électriques.

Voilà globalement à quoi pourra ressembler le raccordement qui permettra à tous les consommateurs français des régions concernées de bénéficier de l'électricité produite en mer.

M. Frédéric Autric, directeur de projet éolien flottant, Ministère de la Transition Ecologique

Sur la diapositive 20, vous voyez apparaître des cartes sur lesquelles nous avons représenté les zones d'étude du projet pour les parcs et leur raccordement qui sont d'une certaine manière des zones d'implantation possible du projet.

4 zones d'étude en mer avec les codes A, B, C, D, ont été identifiées parce qu'elles seraient en capacité d'accueillir l'implantation des parcs. Elles représentent une superficie d'environ 3300 km². En ce moment il y a 4 zones d'étude pour le raccordement électrique avec la partie en mer en saumon clair et en saumon un peu plus foncé, la partie à terre et qui vient englober les postes électriques de 225000 V et 400000 V déjà existants et assez bien répartis sur le territoire de la façade Méditerranée.

L'emprise finale du projet des deux parcs de 750 MW pourrait représenter une superficie de 300 km². Cela signifie que ces parcs occuperaient les 10 % de l'espace que vous voyez apparaître sur les surfaces A, B, C, et D cumulées.

Ces zones d'étude ont été définies au sein du Conseil maritime de façade par la Commission spécialisée sur l'éolien qui a travaillé avec tous les acteurs de la mer pour pouvoir identifier ces zones. Je pourrai vous apporter, si vous le désirez, des précisions sur ce qui justifie la forme. En tout cas, un travail important a été fait et il a permis de présenter aujourd'hui ces zones d'implantation possible du projet.

Avec la Commission, nous avons souhaité faire un zoom particulier sur une de ces zones, et puisque nous sommes à Martigues la zone la plus proche est la zone D. Nous vous avons fait deux focus sur la partie maritime et sur la partie terrestre. Ces figures sont extraites du livret technique que vous pouvez retrouver sur le site du Débat Public ; il s'agit d'un document particulièrement détaillé qui explique la technologie de l'éolien flottant, mais également du raccordement électrique – des exemplaires sont également à votre disposition.

Cette zone en mer représente environ 600 km². Elle est à cheval sur le domaine public maritime et sur la zone économique exclusive. La limite nord de cette zone est située, pour

le point le plus proche de la côte, à 16 km ; le point le plus éloigné se situe, au niveau de la limite sud, à 43 km, pas très loin du canyon qui marque la fin du plateau continental. Enfin, la profondeur de cette zone varie entre 65 m et 120 m, les éoliennes flottantes étant particulièrement adaptées à des fonds dépassant les 50 m. C'est pour cette raison que cette technologie a été retenue dans le projet que nous portons au Débat Public.

M. Jean-Philippe BONNET, RTE

Frédéric vous a bien présenté les 4 aires d'étude pour l'implantation des parcs des éoliennes et la diapositive 22 représente une vue de la zone D.

Concernant le raccordement, nous devons travailler sur d'autres zones d'étude parce qu'il faut que ce raccordement arrive à terre et rejoigne le réseau existant. Pour cette zone D, l'aire d'étude que considère RTE englobe la zone ; nous ne savons pas encore où sera le parc donc il faudra repartir de la plateforme en mer qui sera au plus près des éoliennes, et il faut dérouler les câbles électriques jusqu'à un point d'atterrissage. Sachant que la zone d'étude telle que nous vous la présentons ici englobe une partie de la Camargue et le golfe de Fos jusqu'à la Côte bleue. Il s'agit donc d'une zone assez large à l'intérieur de laquelle il y a deux postes électriques existants que nous avons pu particulièrement identifier pour pouvoir accueillir la production électrique et la distribuer à la fois sur la zone industrielle de Fos puisque celle-ci est interconnectée avec la métropole d'Aix-Marseille. Ces deux postes sont le poste de Feuillane qui est sur la commune de Fos-sur-Mer, à côté de l'usine Arcelor, et le poste de Ponteau à côté de la centrale électrique EDF de Martigues-Ponteau.

En fonction du point d'atterrissage, il sera peut-être plus simple d'aller vers l'un ou l'autre des deux postes. Cela reste très ouvert ; aujourd'hui, nous n'en sommes qu'au stade de l'aire d'étude au sein de laquelle, ensuite, il faudra rechercher les tracés et concerter sur ces derniers.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Nous allons terminer par les attentes des maîtres d'ouvrage pour ce débat public. Vous vous souvenez que depuis la loi d'un Etat au service d'une société de confiance de 2018, le processus réglementaire a fortement évolué. Le Débat Public intervient à un moment où la décision n'a pas encore été prise de telle sorte que le public, au sens large, puisse contribuer à la décision par son expertise. Il intervient à un moment très précoce puisque les opérateurs industriels ne sont pas désignés, le projet n'est pas défini, notamment sa localisation.

L'État et RTE attendent de ce Débat Public, au-delà du travail sur l'opportunité :

- d'identifier les enjeux présents dans la zone d'étude du projet à partir des données disponibles aujourd'hui en termes de connaissances et de l'expertise citoyenne. Cela rejoint tout à fait les propos émis précédemment, c'est-à-dire que tout le tissu social doit s'impliquer, les habitants et les sachants ;

- de définir au moins 3 zones préférentielles pour l'installation des deux parcs éoliens flottants et leurs extensions, dont au moins 1 en région Occitanie et au moins 1 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La logique est bien d'avoir au moins 3 zones préférentielles qui pourraient émerger de ce Débat Public, avec un équilibre que l'on essaie de trouver en ayant une en PACA et une en Occitanie ;
- avec l'expertise du public, assurer la bonne intégration des parcs éoliens et de leur raccordement dans leur environnement au sens large, à la fois sur les éléments relatifs à la biodiversité, le paysage, les usages du milieu marin, etc. qui pourraient permettre d'alimenter notamment les cahiers des charges des appels d'offres futurs s'ils étaient lancés.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Je vous propose de passer à la partie des questions posées tout à l'heure , notamment sur ce que représentent ces deux parcs éoliens de 750 MW par rapport aux centrales nucléaires par exemple.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Si on prend le projet global, les 2 parcs de 750 MW sont en capacité de produire 6,6 MW d'énergie. Cela représente environ 1 centrale nucléaire du parc commun de 900 MW. Une centrale nucléaire de 900 MW produit 6 kW/h/an où on est à 6,6. Cela fait à peu près une tranche nucléaire.

Mme Martine BARTOLOMEI, Commission Particulière du Débat Public

Ce serait quelle centrale nucléaire par exemple?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Je n'ai pas en tête le nom d'une centrale en particulier.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Par exemple, la centrale de Tricastin a 4 réacteurs de 900 MW.

Mme Karine ROVIRA, citoyenne et membre d'Alternatiba

Au niveau environnemental, vous avez dit qu'il y avait une ferme pilote. Est-ce que c'est déjà sur des éoliennes flottantes ?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Les fermes pilotes sont des fermes flottantes. Il s'agit d'un appel à projets lancé par l'ADEME en 2015 dans le cadre de la transition énergétique. L'ADEME a attribué à 4 lauréats – 3 en Méditerranée et 1 au large de la Bretagne – l'exercice de réaliser ces parcs pilotes flottants.

Mme Karine ROVIRA, citoyenne et membre d'Alternatiba

Avez-vous déjà des études sur les impacts une fois que les éoliennes ont été mises en place ?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Je peux vous faire un point sur l'état d'avancement de ces projets, notamment sur la Méditerranée. Ces projets lauréats ont été désignés en 2016 ; nous sommes aujourd'hui en 2021 donc 5 ans se sont écoulés. Les projets sont en cours de développement.

Pour les fermes pilotes de l'Occitanie, l'ensemble des études techniques et des études d'impacts ont été conduites. Je rappelle que l'étude d'impact est une obligation faite à tout aménageur de réaliser une évaluation environnementale qui se traduit par une étude d'impact. Celle-ci est soumise aux règles d'une Autorité environnementale, fait l'objet d'une enquête publique à l'issue de laquelle l'autorisation peut être délivrée. L'autorisation est délivrée si l'on a considéré que les impacts sur l'environnement étaient acceptables et ne remettaient pas en cause les objectifs de conservation des espèces, par exemple. Aujourd'hui, nous savons que sur les deux fermes occitanes, les autorisations environnementales ont été accordées. Les recours potentiels ont été purgés, il n'y en a pas eu, et aujourd'hui, les investisseurs sont en train de prendre des décisions d'investissement pour une mise en service attendue en 2023.

Concernant la ferme pilote PACA, un recours a été porté par une association ; une enquête publique complémentaire s'est terminée le 30 juin 2021. Je ne connais pas les suites qui seront données à cette enquête publique puisque le rapport du Commissaire-enquêteur n'a pas encore été rendu, mais si jamais les autorisations complémentaires étaient accordées à ce projet, il pourrait lui aussi voir sa mise en service d'ici 2023.

Vous voyez la ferme PGL – Provence Grand Large – qui est porté par EDF-Energies renouvelables, et ensuite on a Eole Med et EFGL qui se situent côté Occitanie.

Mme Karine Rovira, citoyenne et membre d'Alternatiba

Donc aujourd'hui, on ne peut pas encore évaluer si les impacts estimés dans l'étude d'impact sont réels ou s'ils seront plus nombreux.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

C'est tout à fait cela. Pour être précis, aujourd'hui en France, une seule éolienne tourne en mer, l'éolienne du démonstrateur SEM-REV au large du Croisic.

Pour répondre à votre question, les retours d'expérience sur les impacts identifiés dans l'étude d'impact et dans les autorisations environnementales ne seront connus que lorsque les éoliennes seront mises en service, c'est-à-dire à partir de fin 2023 ou mi 2023 selon les opérateurs.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Pour prolonger parce que nous sommes très clairement sur l'état d'autorisations des différentes fermes pilotes. Voulez-vous balayer les impacts environnementaux précisément et est-ce que c'est sur les oiseaux... ?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Avant de répondre, je voulais préciser que dans le cadre de ce projet, l'État et RTE ont réalisé l'étude bibliographique environnementale. Une étude bibliographique permet de fournir, sur la base des données et de l'état des connaissances, des informations publiques sur les enjeux environnementaux présents dans la zone d'étude et plus largement. Donc nous avons une étude bibliographique que vous pourrez retrouver sur le dossier du maître d'ouvrage qui porte à la fois sur la partie maritime et sur la partie terrestre.

Dans cette étude bibliographique, on a qualifié les enjeux de l'environnement au sens large, et en particulier de la biodiversité. On a fait un focus sur un certain nombre de compartiments de l'environnement. Dans cette étude bibliographique, nous avons les informations sur les enjeux relatifs aux oiseaux, par exemple – je reviendrais ensuite sur les effets potentiels d'éoliennes par rapport aux oiseaux –, le compartiment des oiseaux, le compartiment des mammifères marins, le compartiment des poissons, mollusques et crustacés, et enfin le compartiment des habitats benthiques c'est-à-dire à la fois la faune et la flore vivant au fond de la mer.

Dans l'étude, il va y avoir une cartographie des enjeux exécutée par l'expert pour savoir si nous sommes en présence d'enjeux faibles, forts, moyens comme on le retrouve généralement dans ce type d'approche. Ce travail permet de spécialiser les enjeux. Pour certains de ces compartiments, nous avons pu aller plus loin c'est-à-dire que nous avons pu cartographier le risque d'effets du projet éolien sur ces enjeux. Il y a un enjeu ; est-ce que cet enjeu est sensible ou pas aux éoliennes ? Par exemple, j'ai un enjeu fort où une espèce est en voie d'extinction qu'il faut absolument protéger, et il se trouve qu'elle n'a aucune sensibilité au parc d'éoliennes, elle n'est pas impactée par les éoliennes donc il n'y a pas de risque d'effets puisqu'il n'y a pas de sensibilité de cette espèce ; on a un risque d'effets faibles. À l'inverse, une autre espèce qui elle aussi a un enjeu fort, mais est très sensible aux éoliennes, on aura un risque fort. Ces cartes vont permettre au public d'avoir, en fonction des connaissances que l'on a aujourd'hui de l'environnement marin de la mer Méditerranée occidentale, d'avoir des cas très précis qui donnent un certain nombre de couleurs spécialisées sur les cartes en fonction de ce risque d'effets.

Je voulais également préciser, et c'est important, que nous ne sommes absolument pas au stade de l'étude d'impact. Une étude d'impact se fait avec un projet qui a des caractéristiques définies. Aujourd'hui, le projet n'a pas de caractéristiques définies. Le projet l'État avec RTE est de faire 2 parcs au global de 750 MW. On ne connaît pas le nombre d'éoliennes qui

constitueront ce parc puisqu'aujourd'hui, il n'est pas encore caractérisé ; on ne sait pas où seront ces éoliennes puisqu'on ne sait pas où elles seront localisées – c'est un des objectifs de ce Débat Public. Nous en sommes vraiment à un stade bien en amont.

Si le projet se poursuit, l'État a l'obligation, en parallèle à la procédure d'appel d'offres permettant de désigner les opérateurs industriels, de réaliser «l'état actuel de l'environnement». Il s'agit de faire un état des lieux beaucoup plus précis sur les zones retenues pour la procédure de mise en concurrence donc ce n'est pas à l'échelle des 3300 km², mais sur une échelle plus fine, forcément. Il y aura des prospections en mer, des plans d'échantillonnage qui permettront de qualifier les différents compartiments de l'environnement ; c'est ce que l'on appelle en gros un état des lieux. Celui-ci sera fourni aux opérateurs industriels - RTE l'utilisera pour ses raccordements – qui l'utiliseront pour les raccordements afin de pouvoir réaliser, en fonction de leur projet, l'étude d'impact : Quel impact a mon projet sur cet état des lieux? S'ils vont jusqu'au bout de la démarche, ils obtiendront les autorisations environnementales sur la base de l'étude d'impact qui aura été validée.

Je préférerais donner ce cadre, car tout cela se déroule sur un certain nombre d'années.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Merci beaucoup.

Intervenant

Quand est-ce qu'a été faite cette étude ?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

La prestation a commencé en juin 2020 ; nous sommes en juin 2021 donc cela a duré un peu moins d'un an pour réaliser cette étude environnementale.

D'autre part, par rapport à la question que vous m'avez posée sur les effets potentiels des éoliennes, vous l'avez de manière un peu schématique dans la plaquette de présentation ; c'est un petit document de 6 pages. Nous avons souhaité, au-dessus de l'iconographie sur les enjeux présents en mer, donner quelques impacts principaux que peut avoir un parc d'éoliennes sur l'environnement au sens large en distinguant 2 étapes : ce qui se passe lorsqu'on construit des éoliennes et ce qui se passe lorsqu'elles sont installées. Ce petit guide iconographique permet de voir, par exemple, les impacts liés aux bruits sous-marins conséquents à la réalisation des travaux, que ce soit à cause des bateaux qui vont aller en mer ou par la nature des travaux eux-mêmes. Pendant ces travaux, il peut y avoir de la mise en suspension de sable qui vient rendre l'eau un peu plus turbide avec de potentiels effets sur les espèces marines. Pour la partie réalisation, on décrit également les effets qui pourraient impacter à la fois les habitats et les espèces.

Pour revenir aux oiseaux, il n'y a pas non plus d'impacts particuliers qui soient identifiés. Ensuite, il y a la phase de mise en service-exploitation où on peut avoir différents types d'effets : pour certaines espèces, un risque de collision, pour d'autres un effet barrière, c'est-à-dire que les espèces ayant la possibilité d'éviter les parcs en les contournant, mais avec un allongement du parcours qui peut avoir un impact sur leurs réserves énergétiques et donc affecter éventuellement le « cycle de vie ».

Mme Clémentine GHACHEM, RTE

L'étude bibliographique sur la partie terrestre a été réalisée entre septembre et décembre 2020 par le cabinet d'étude GEONOMIE. Cette étude a été effectuée sur les 4 zones terrestres en prenant en compte l'ensemble des compartiments avec les données que l'on pouvait avoir actuellement. Comme pour la partie maritime, cette étude est disponible sur le site du Débat Public si vous souhaitez la consulter.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Il est important de préciser qu'il était bien prévu que ces deux études arrivent juste avant le débat ; cela permet au public d'avoir des données très récentes. Une bibliographie est une compilation d'études déjà réalisées, mais cela permet d'amener des éléments assez précis.

Mme Sarah MARTY, journaliste à La Provence à Martigues

Vous avez dit que jusqu'à présent il n'existait pas de parcs éoliens aussi gros, là c'était une étude bibliographique donc finalement, nous n'avons pas de chiffres concrets, de mesures concrètes sur l'impact que va avoir cette installation sur l'environnement.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Aujourd'hui, la technologie de l'éolien flottant est en train d'émerger et la France veut se positionner comme un leader mondial de l'éolien. C'est pour cette raison qu'il y a eu ces appels à projets pour lancer les pilotes, et aujourd'hui, on peut passer au stade commercial. Par contre, les éoliennes en mer posées existent depuis très longtemps ; c'est une fondation qui relie l'éolienne au fond des sols marins. Aujourd'hui, au niveau européen, il y a 5000 éoliennes en mer du Nord, notamment avec les leaders comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, mais également en Belgique et au Danemark.

Entre nos éoliennes flottantes et des éoliennes posées, il n'y a pas de différences sur la partie émergée. L'éolienne que l'on va mettre sur un flotteur est la même éolienne que celles que l'on peut retrouver sur l'éolien posé. La première éolienne posée l'a été en 1991 dont aujourd'hui, il y a 20 ans de retour d'expérience sur ces éoliennes en mer du Nord. Effectivement, il n'y en a pas en mer Méditerranée, donc on peut avoir des différences sur les espèces – chaque espèce peut avoir un comportement différent –, mais il y a quand même, dans cette étude bibliographique, des retours d'expérience très importants pour la partie émergée.

Pour la partie immergée, on peut peut-être faire une comparaison entre les deux techniques : pour les éoliennes posées, il s'agit d'un treillis de fondations qui vient s'ancrer dans le sol avec notamment des pieux qui doivent être enfoncés dans le sol par des techniques dites « de battage » ; les éoliennes flottantes flottent avec un flotteur au niveau de la ligne d'eau et il y a 4, 5, 6, 8 ancrages – aujourd'hui, nous ne le savons pas puisque le projet n'est pas défini – qui viennent se raccorder au fond de la mer. Par rapport à ces deux technologies, on peut imaginer que l'impact du bruit sur les espèces serait moins important ; à l'inverse, on peut imaginer par comparaison que le risque d'enchevêtrement pour les mammifères marins existe avec ces chaînes qui relient le flotteur au fond de la mer, alors qu'on ne le rencontrerait pas, par exemple, pour des éoliennes posées.

Nous ne partons pas de rien, par contre, les retours d'expérience à atterrir sur le flottant, et c'est pour cette raison que nous sommes très intéressés par les retours d'expérience que vont nous apporter les fermes pilotes françaises. Il existe des fermes pilotes à l'échelle mondiale, il n'y a pas qu'en France que des fermes pilotes ont été mises en service. Page 18 de votre dossier, vous retrouvez une petite carte mondiale des différents projets qui seront mis en service d'ici 2023. En Écosse, notamment, le projet « Hywind Scotland » de 30 MW a été mis en service, ce qui correspond à entre 3 et 4 éoliennes flottantes raccordées en octobre 2017, et le projet WindFloat Atlantic au Portugal qui a été mis en service l'été dernier pour 25 mW c'est-à-dire 3 éoliennes qui sont à peu près du même volume que celles qui sont développées sur les fermes pilotes françaises.

Mme Karine ROVIRA, citoyenne et membre d'Alternatiba

Sur le projet lancé en 2017, il y a 3 ou 4 éoliennes flottantes, les études qu'ils ont faites sont diffusées donc vous avez un peu le retour de ce qui a été donné au niveau de la faune et de la flore surtout.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Tout aménageur fait une étude d'impact qui est mise sur un site en open data donc qui est accessible à tout un chacun. L'État est le service instructeur de ces autorisations puisque ce sont les préfets qui rédigent les autorisations donc nos services ont accès aux études d'impact.

Mme Karine ROVIRA, citoyenne et membre d'Alternatiba

Pas les études de travail, mais plutôt ce que cela donne ensuite sur le terrain parce qu'il y a toujours une différence entre ce qui est prévu et ce que cela donne.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Tout à fait. Dans les autorisations environnementales délivrées par les préfets, un certain nombre de mesures de suivi sont prévues puisque nous avons prévu des choses, mais on peut vérifier maintenant ce qui va se passer. Il y a un volet travaux, l'état des lieux qui est fait d'une

d'une zone témoin, l'éolienne n'est pas encore posée et ensuite on fait un suivi sur ces mêmes compartiments de l'environnement une fois que l'éolienne est posée ; ces suivis sont suivis par les services instructeurs de l'État. Cela permettra, s'il y a des écarts entre ce qui était attendu et ce qui est observé, de demander à l'aménageur d'apporter des mesures correctives. C'est prévu dans les autorisations.

Mme Karine ROVIRA, citoyenne et membre d'Alternatiba

Sur les projets étrangers d'éoliennes flottantes, avez-vous le droit d'avoir le suivi pour savoir si ce qui était prévu était correct ou si finalement il y avait des choses qu'ils n'avaient pas prévues?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Je n'ai pas fait la démarche d'aller vérifier ces éléments. Personnellement, je ne connais pas la réglementation en Écosse ou en Norvège pour savoir si c'est identique à la France, mais j'imagine qu'il y a sans doute des parallélismes de forme qui permettraient aux Autorités publiques d'avoir accès à cette information, et par ailleurs, globalement, aux industriels du système de connaître l'expérience de leurs pairs.

Mme Karine ROVIRA, citoyenne et membre d'Alternatiba

On n'a pas forcément intégré l'étude du bio en réalité.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Il faudrait que je demande à nos chargés environnement parce que le bureau d'étude qui a réalisé cette étude n'est pas présent. On a intégré les retours d'expérience, les études d'impacts des fermes pilotes françaises, mais je ne pense pas qu'on ait intégré le retour d'expérience de la ferme au Portugal ou en Écosse.

Mme Karine ROVIRA, Alternatiba

Comme en France nous n'avons pas encore de retours d'expérience de ce que l'on veut faire, s'ils en ont, peut-être que des partenariats sont possibles pour le savoir.

D'autre part, vous disiez qu'il y avait pas mal d'éoliennes en mer dans la Manche ; est-ce que vous connaissez le quota ? Est-ce qu'il y en a une dizaine ou une cinquantaine dans la mesure où là, on parle de parcs éoliens d'une cinquantaine d'éoliennes ?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Les parcs français feront 500 MW donc on a mis dans le DMO les différents nombres d'éoliennes. Pour faire simple, si une éolienne fait 10 MW de puissance unitaire, on est sur des parcs qui sont au-dessus de 50 éoliennes.

Mme Karine Rovira, citoyenne et membre d'Alternatiba

C'est à peu près la même grosseur, mais avec une technologie différente.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Oui, avec une technologie « posé ».

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Des Post-its viennent de vous être remis. L'idée est que vous puissiez vous exprimer sur les 5 thématiques proposées, mais si vous voulez parler d'autre chose, il n'y a aucun problème. Vous avez la possibilité, au fil de la réunion, d'écrire vos Post-its et nous vous proposons qu'à la fin de la réunion vous les déposiez pour en discuter ensemble.

Je retiens de l'intervention que vous suggérez que l'on sollicite le retour d'expérience des autres fermes, notamment à l'étranger. C'est quelque chose que nous pouvons faire dans le cadre du Débat Public. Nous pouvons très bien demander et inviter des conseils au moins des Écossais et des Portugais pour leur demander d'intervenir lors du Débat Public. Nous pouvons au moins leur demander de nous transmettre leurs données, des documents, et éventuellement les faire venir si c'est possible pour qu'ils nous expliquent certaines choses.

Nous retenons aussi la question très précise que vous avez posée à Monsieur Autric pour vérifier, s'il le veut bien, si dans les études bibliographiques, il y a ou non prise en compte des études sur les parcs flottants existants ailleurs qu'en France.

Il y avait une autre question qui est celle des zones protégées et de la compatibilité entre ces parcs éoliens et ce que l'on appelle des aires protégées ou des zones de protection de la nature. Voulez-vous préciser votre question ?

M. Jeremy FICHAUX, journaliste au Ravi

Lors de la conférence de presse qui avait donné lieu à ce sujet-là, une de mes collègues avait posé cette question-là à laquelle le représentant de l'État avait répondu que les zones NATURA 2000 n'étaient pas forcément évaluées lors de ces zones présentées ici, mais que celles-ci seraient évaluées quand il s'agira d'établir la zone du parc éolien. Ma question était de savoir pourquoi cela n'avait pas été regardé avant.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

Aujourd'hui, dans les zones d'étude que vous voyez apparaître sur la carte, certains espaces sont classés NATURA 2000. NATURA 2000 est issue d'une Directive européenne visant à préserver la biodiversité sur un certain nombre d'enjeux, soit sur les enjeux des espèces donc nous avons une Directive « oiseaux » qui permet, en fonction de ces espèces, de classer la zone NATURA 2000, soit la Directive « Habitat » qui est plutôt sur des objectifs de conservation d'espaces.

Aujourd'hui, l'étude bibliographique que nous avons réalisée montre que certains de ces espaces sont en zone NATURA 2000. Dans la conférence de presse, j'ai dit que par définition, une zone NATURA 2000 n'est pas une exclusion d'aménagements humains ; il n'est pas interdit d'y faire un aménagement humain. Pour preuve, lors du travail effectué au sein du Conseil maritime de façade, lorsque nous avons défini, avec les acteurs du territoire y compris

les acteurs de l'environnement, quelles seraient les zones d'exclusion qu'il faudrait absolument enlever des zones d'étude, la zone NATURA 2000 est une zone d'attention, mais pas une zone d'exclusion d'aménagements humains. Par contre, d'autres zones ont été exclues, par exemple le corridor naturel ou les arrêtés de protection du biotope, pour lesquels nous avons dit qu'il était impossible de mettre des zones d'étude pour mettre des parcs éoliens et les raccordements. Vous retrouvez tous ces détails dans le dossier – nous avons mis des liens Internet pour ceux qui veulent voir plus précisément – qui expliquent la façon dont nous sommes arrivés à ce travail de zonage.

Le jour où le projet se fera s'il se fait, il y aura un opérateur pour la partie parc, RTE pour la partie raccordement et il faudra déterminer en quoi le projet peut éventuellement affecter la zone NATURA 2000 sachant qu'il ne doit pas y avoir d'impacts significatifs sur la zone. Il est possible d'obtenir une dérogation au niveau de la Commission européenne, mais ce n'est pas ce que font généralement les opérateurs puisque c'est très compliqué. Par conséquent, nous sommes obligés de faire une évaluation des incidences du projet – cela se fait au niveau du projet – pour dire : par rapport aux objectifs de conservation de ce site, est-ce que mon projet met en danger les objectifs de conservation du site? C'est une démarche classique qui a été menée par les aménageurs. Pour n'importe quel projet de ligne électrique, de route, de ZAC, s'il est à proximité ou même à distance d'une zone NATURA 2000 et que l'on est susceptible d'avoir un impact sur cette zone NATURA 2000, notamment par rapport aux objectifs de conservation des habitats ou des espèces, vous devez dire : est-ce que mon projet peut avoir un impact? Si oui, quelles sont les mesures que je peux prendre pour éviter tel impact, le réduire ou le compenser? Si à la fin, malgré toutes les mesures que vous proposez, l'impact est significatif, vous ne pourrez pas faire votre projet dans la zone NATURA 2000. À l'inverse, si grâce à des mesures que vous mettez en place, l'impact est résiduel et accepté par les Autorités publiques, votre projet pourra se faire. Je préfère insister sur la zone NATURA 2000 parce que c'est très important.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Merci. Effectivement, il y a une multiplicité de classements et vous avez le parc marin sur la partie occitane. Donc la question va être prévue parce que la protection de la nature couvre de différentes manières, mais la quasi-totalité de la zone.

Pour ce type de questions sur les zonages des différents types de protection sur les différentes zones, nous ferons plutôt vers la fin du Débat des ateliers de travail de cartographie pour aller dans le détail de ces points-là. Néanmoins, comme le disait Monsieur Autric, vous avez déjà les éléments dans l'atlas cartographique du Débat.

Monsieur Wicart de Valeco, vous représentez l'industrie, la production d'énergie. Pourriez-vous revenir sur la discussion que nous avons eue sur l'éolien flottant et l'éolien posé, sur les questions technologiques pour avoir votre regard là-dessus?

M. François WICART, Valeco

J'ai trouvé votre remarque sur les retours d'expérience des pays étrangers très intéressante, notamment sur les fermes pilotes étrangères.

Aujourd'hui, Valéco est intégré au groupe allemand EnBW qui a déjà mis en exploitation de nombreux parcs ; nous serons bientôt à plus de 30 GW installés. Cela nous permet de nous nourrir des retours d'expérience qu'ils ont eus pour améliorer la compréhension des enjeux, donc c'est un point qui est très important. Ce n'est pas simplement se focaliser sur le développement de la filière française qui a pris un peu de retard sur l'éolien posé et qui le rattrape. Aujourd'hui, nous sentons réellement une véritable volonté de l'État d'aller au-devant sur l'éolien flottant est d'être un pays moteur du développement de l'éolien flottant. Donc aujourd'hui notre Groupe se positionne particulièrement sur le développement de fermes éoliennes flottantes.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

C'est aussi un sujet intéressant. Vous avez parlé de retard sur l'éolien flottant puisqu'il a démarré un peu après ; c'est la question du positionnement de l'industrie française, mais comme vous l'avez dit, vous êtes un Groupe européen, donc les industries ne sont pas toutes nationales et les Groupes ont des participations dans tous les sens.

Mme Martine BARTOLOMEI, membre de la Commission Particulière du Débat Public

J'aurais une question sur les Directives européennes récentes et l'incidence sur les besoins en électricité à l'horizon 2050 parce que ce sont tout de même des mesures...

M. Jean-Philippe BONNET, RTE

J'ai entendu comme vous les informations, mais je ne suis pas plongé dans ces textes et orientations. Néanmoins, on en comprend la logique qui est vraiment d'aller résolument vers la décarbonation de l'ensemble des activités humaines en Europe, et cela passe par des décisions assez marquantes que l'on a entendues dans la presse : la volonté de bannir la fabrication de véhicules thermiques à partir de 2035 pour aller vers d'autres modes de propulsion, notamment électrique, mais il n'y a peut-être pas que celui-là ; j'entends aussi parler de taxe carbone aux frontières qui pourrait conduire à éviter qu'on délocalise nos productions industrielles dans des pays peut-être moins exigeants. Cela signifie également de favoriser des processus industriels économes en carbone sur le territoire.

RTE, au-delà de son rôle d'opérateur d'infrastructures que vous connaissez, a également un rôle d'éclaireur des politiques publiques et de l'État. Il s'agit d'une entreprise publique, un monopole d'État donc ce dernier nous confie la mission de construire les scénarios d'avenir pour l'énergie, notamment l'électricité. L'automne prochain, nous allons notamment remettre à l'État une étude sur la vision de ce que pourrait être notre parc de production d'électricité, notre système électrique, à l'horizon de 2050. Cela peut paraître loin, mais c'est l'horizon que

que nous nous donnons pour essayer d'avoir un système énergétique global français neutre en carbone. Dans la stratégie portée par l'État, cela signifie essayer de transférer un certain nombre d'usages vers l'électricité. Cela permettrait de faire des économies d'énergie dans tous les domaines et surtout d'essayer de repousser l'utilisation du fuel, du pétrole, de l'essence, du gaz naturel. Donc à un moment, l'électricité va prendre la place.

Pour rebondir sur votre question, ces orientations nous donnent le sentiment que cela va se traduire, demain, par plus de besoins en électricité. Pour répondre à ces besoins, il va falloir essayer de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier. On sait que le débat français se focalise beaucoup avec des partisans du nucléaire, des opposants au nucléaire ; la vision de RTE est que pour faire fonctionner un système électrique, il faut de la diversité pour la complémentarité. De ce point de vue là, l'éolien flottant a tout à fait sa place parce qu'il a des caractéristiques intéressantes en Méditerranée, et qu'il peut apporter un élément important pour satisfaire ces nouveaux besoins électriques qui vont arriver demain. Il ne s'agit pas simplement de remplacer des choses qui existeraient déjà, des centrales nucléaires vieillissantes, le sujet est également de pouvoir satisfaire demain les nouveaux usages de l'électricité qui pourraient d'ailleurs être flexibles. Pour la recharge en véhicules électriques demain, on pourrait imaginer des choses qui finalement suivent aussi la production à éolienne parce que la voiture, le plus souvent, est garée et roule assez peu sur sa durée de vie. On pourrait avoir des choses qui fonctionnent bien avec des énergies renouvelables. Ça ouvre un champ très complexe, et on pourrait y passer des heures, mais c'est aussi pour répondre un peu à votre question sur les liens que l'on peut faire entre tout cela.

Mme Martine BARTOLOMEI, membre de la Commission Particulière du débat public

Quand est-il de l'hydrogène vert ?

M. Jean-Philippe BONNET, RTE

On parle aussi beaucoup de l'hydrogène puisqu'il pourrait être un vecteur énergétique utile pour tout un tas d'usages difficilement électrifiables. On entend parler de trains à l'hydrogène pour les voies non électrifiées, d'avions, de camions à hydrogènes puisqu'il est difficile d'électrifier des véhicules lourds comme cela. Là encore, la production d'hydrogène, si on veut que celui-ci soit vert, des filières de même nature pour produire de l'hydrogène aujourd'hui est l'électrolyse donc cela part de l'électricité et pour produire de l'hydrogène vert, il faut de l'électricité verte. Ici, nous ne sommes pas loin de la zone industrielle de Fos qui aujourd'hui reçoit des demandes d'opérateurs qui réfléchissent à installer des électrolyseurs – des outils de production d'hydrogène – qui pourraient être couplés avec des panneaux solaires ou des éoliennes en mer, de manière à produire de l'hydrogène quand cette électricité est disponible. On aurait la possibilité d'avoir des ressources énergétiques renouvelables pour remplacer le pétrole, le charbon et le gaz.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Ces questions de mode d'électrification, de besoins, etc., nous aurons l'occasion d'approfondir ces sujets lors des réunions.

Nous n'avons pas encore évoqué le thème des avantages de l'éolien pour le territoire. Pour ce thème-là, je vous propose d'inverser les choses et que ce soit vous qui nous disiez, après ces discussions et ces présentations, ce qui serait, à votre avis, les impacts positifs ou négatifs sur le territoire de l'installation d'un projet de ce type.

Mme Sarah MARTY, journaliste à La Provence à Martigues

Je me posais la question puisque les régions PACA ou Occitanie sont tout de même très touristiques parce que donnant sur la mer. Cela signifie que les gens se baigneraient avec ce parc d'éoliennes au fond et marcheraient potentiellement sur des fils électriques qui seraient sous eux. Comment cela se passerait-il ?

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Votre question est de savoir comment cela se passe concrètement et ce que l'on voit, et la question sous-jacente concerne les impacts sur le tourisme.

Mme Sarah MARTY, journaliste à La Provence à Martigues

Oui.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Il peut y avoir aussi des impacts en « dégradant » – je ne sais pas si c'est le mot que vous vouliez employer –, en changeant l'expérience que l'on a de la mer.

Mme Sarah MARTY, journaliste à La Provence à Martigues

Oui, et puis la pollution visuelle. Est-ce qu'on le verrait depuis nos côtes ou pas ?

M. Raphaël CARRARA, citoyen

D'un point de vue économique, tout à l'heure, nous avons vu que cela allait impacter certainement l'aspect maritime avec le transport des différents déplacements. Comment cet impact économique a-t-il été pensé ?

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Parlez-vous du déplacement de bateaux, de navigation commerciale de grands navires ou un peu de tout ?

M. Raphaël CARRARA, citoyen

Un peu de tout, aussi bien les grands navires que les plaisanciers, etc.

M. Jeremy FICHAUX, journaliste au Ravi

Les impacts plutôt liés aux hommes comme les pêcheurs que l'on peut voir en ce moment en Grande-Bretagne. Les parcs éoliens, c'est peut-être différent pour les pêcheurs. Peut-être que

l'installation, malgré le Débat Public et ce qui s'en suit, peut poser des problèmes avec les pêcheurs comme on peut déjà le voir en Grande-Bretagne aujourd'hui.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Après ce petit tour de discussion sur ce sujet-là, je vous propose de prendre 5 minutes pour remplir ces Post-its qui représenteront un peu votre synthèse, ce que vous en avez retenu. Commencez déjà à réfléchir sur ce que vous voudriez éventuellement écrire de ce que vous souhaitez mettre en avant de nos échanges de ce soir ou peut-être d'autres sujets que vous n'avez pas eu le temps d'aborder.

Plusieurs questions nous sont posées : pollution visuelle, impact sur le tourisme ; impact sur le déplacement des bateaux de plaisance ou de navigation ; enfin, impact sur les activités de pêche. Monsieur parlait aussi d'échos atlantiques sur la question de la pêche : est-ce que c'est la même pêche ? Est-ce que les questions se posent de la même façon ou pas ? Est-ce que les pêcheurs sont nécessairement opposés aux éoliennes ? Pour simplifier, ce serait un peu le raisonnement, mais est-ce que ces conflits éventuels avec la pêche sont identiques dans tous les endroits ?

M. Jean-Philippe BONNET, RTE

Vous avez eu une question très concrète sur les câbles sous nos pieds à laquelle je vais peut-être répondre en trois temps. Tout d'abord, lorsqu'on est à terre les câbles sont déjà nombreux ; en ville à Martigues ou à Marseille, il y a énormément de câbles électriques aujourd'hui sous nos pieds. On pourrait dire : oui, mais en mer, il n'y en a pas. Aujourd'hui, il y a aussi beaucoup de câbles en mer ; ce ne sont pas des câbles électriques, mais en Méditerranée, il y a énormément de câbles à fibre optique. Je ne sais pas si vous avez vu cette carte que l'on trouve sur Internet de tous les câbles électriques qui arrivent sur Marseille. Nous avons la chance d'avoir nos locaux pas trop loin de la plage et nous voyons régulièrement arriver des bateaux qui les installent et effectivement, les gens se baignent alors que des câbles à fibre optique arrivent. Comme je l'ai dit, nous aurons la même technologie et ils seront enterrés assez profondément sous le sable donc ils sont très...

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

À quelle profondeur sont-ils enterrés ?

M. Jean-Philippe BONNET, RTE

Sur l'ensouillage, nous sommes à 1,5 m-2 m, c'est cela ?

Mme Clémentine GHACHEM, RTE

Environ, mais cela dépendra aussi du résultat des études qui nous dira à quelle profondeur on peut ensouiller déjà en fonction de la teneur des fonds marins et en fonction des usages que l'on va rencontrer le long de nos tracés de raccordement sous-marin.

M. Jean-Philippe BONNET, RTE

Effectivement, des points sont à préciser sur le nombre de câbles qu'il va falloir ramener vers la terre. Dans les premières phases, lorsque l'on sera à 250 MW, ce sera un câble électrique par parc qui permettra de ramener toute l'électricité pour chacun des deux parcs. Dans la phase dans laquelle il y aura les extensions à 750 MW, il faudra 3 câbles par parc pour vous donner une vision précise de tout ce que cela représentera en termes d'infrastructures.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

On peut peut-être préciser la dimension des câbles parce que quand on parlait des éoliennes tout à l'heure, j'évoquais 300 km² pour la totalité du parc, mais les câbles ont des diamètres très peu larges. Ce ne sont pas de petits câbles électriques comme ceux que l'on a à la maison, mais c'est le diamètre d'un ballon de football.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Monsieur Autric, peut-être, sur les questions de pollution visuelle et d'impact sur le tourisme par rapport à la hauteur des éoliennes.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTES

L'intérêt des éoliennes flottantes est que l'on peut les mettre loin des côtes, là où les vents sont réguliers et plus forts, donc à distance. Sur la zone B, par exemple, au plus près, on est à 16 km donc pour permettre au public d'apprécier la perception visuelle de ces parcs d'éoliennes en mer, nous avons fait des photomontages. Ceux-ci ont été faits avec des parcs fictifs puisqu'aujourd'hui, nous ne connaissons pas les caractéristiques du parc. Pour réaliser ces parcs fictifs, nous sommes partis sur des hypothèses du dimensionnement des éoliennes puisque pour faire un photomontage il faut connaître la forme et la taille de l'éolienne. Nous avons représenté deux types d'éoliennes en fonction du projet. Pour les parcs de 250 MW qui ont vocation à être réalisés en premier, nous avons utilisé des éoliennes sur des puissances unitaires qui sont à l'œuvre aujourd'hui, c'est-à-dire des éoliennes de 13 MW donc en taille, un objet de 260 m de haut. Pour les extensions que l'on a mises à proximité du parc initial puisque l'objectif est d'avoir une extension à proximité du raccordement de RTE étant mutualisé entre les deux parcs, nous avons pris des éoliennes que l'on estime de plus forte puissance de 15 MW. Elles sont un peu plus larges de diamètre et un peu plus hautes puisqu'elles font 270 m. À partir de là, nous avons pris les 4 zones A, B, C, D ; indépendamment des enjeux, des usages, nous avons mis 9 parcs fictifs sur ces différentes zones et nous avons fait des photomontages depuis un certain nombre de points de vue qui balaient la côte et qui vous permettront d'apprécier, en fonction de la distance à la côte et des configurations, si on voit les éoliennes quand on va se baigner sur la plage. Je ne vais pas vous donner mon point de vue ; la perception paysagère, c'est personnel. C'est pour cette raison que je vous invite à aller sur le site du Débat Public pour accéder au site Internet qui

s'appelle photomontage en mer Méditerranée ; vous verrez les différentes distances à la côte. Si on est au stand du débat mobile, nous avons retenu de vous montrer trois photomontages avec trois distances à la côte – 25, 35 et 45 km puisqu'il est possible d'avoir des éoliennes à ces différentes distances – et vous pourrez apprécier cette perception visuelle. Néanmoins, globalement, les acteurs du Conseil maritime de façade ont vraiment souhaité que les zones soient le plus loin possible des côtes ; c'est pour cette raison que nous les avons mises entre 16 et 18 km pour le début de la zone, ne pas avoir d'éoliennes dans ces premières bandes côtières, qui conjugue trois éléments : une activité côtière importante à la fois au niveau des baigneurs et de la plaisance de côte ; des lobbyings d'environnement puisqu'il y a beaucoup d'usages environnementaux dans ces espaces avec des enjeux paysagers dont nous parlions à l'instant.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

La question de Madame était aussi de savoir si vous aviez évalué ou cherché à évaluer les impacts et si on les voit, ainsi que les impacts sur le tourisme. Avez-vous déjà des éléments de réponse là-dessus ?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

C'est effectivement une question qui nous a préoccupé, l'intérêt est d'avoir un projet de territoire, mais ce n'est pas un projet national, c'est un projet national et de territoire donc celui-ci doit se faire avec le territoire. Nous avons des bibliographies sur les parcs qui existent sur d'autres façades et nous avons constaté qu'il n'y avait pas d'impacts sur le tourisme, voire même, dans certains secteurs, un tourisme industriel s'est développé, à la fois à terre en développant des centres de connaissance sur l'éolienne en mer, sur les technologies, et puis parfois même des bateaux qui ont été autorisés à se rapprocher des éoliennes pour voir ce que c'est en grandeur réelle. À la fois sur le tourisme, mais également sur les valeurs immobilières ; c'est aussi une préoccupation que l'on peut avoir quand on est riverain. Il n'y a pas de constat d'une baisse de la valeur de l'immobilier liée à l'implantation d'éoliennes en mer.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

À présent, l'impact sur la navigation et la pêche.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTE

L'impact sur la navigation, il va de soi que si on met ces éoliennes en mer, elles vont constituer en tant que telles des obstacles à la navigation. Il faut avoir en tête que la navigation est réglementée par le Préfet maritime qui est en quelque sorte le gendarme de la mer. Il prend ses décisions avec les marins au sein de Commissions nautiques locales, voire une grande Commission nautique. Toutes les décisions pour réglementer la circulation en mer sont prises dans ce cadre de concertation, même si effectivement le Préfet prend la décision finale.

Aujourd'hui, nous savons que la navigation sera interdite pendant la réalisation des travaux. Il ne s'agit pas de mettre en danger les navigants donc on ne pourra pas circuler dans une zone à définir – je ne la connais pas aujourd'hui – lorsque les travaux seront réalisés. Ensuite, pendant l'exploitation des parcs, une réglementation sera mise en place pour satisfaire deux objectifs : assurer la sécurité de la navigation et faciliter la cohabitation des usages lorsqu'ils sont compatibles avec les éoliennes en mer. Aujourd'hui, pour votre information, des notes techniques ont été produites par la Direction de la mer pour encadrer les parcs éoliens posés. Nous n'avons pas l'expérience pour les parcs éoliens flottants, mais sur ces parcs éoliens posés, des zones d'interdiction sont prévues a minima de 200 m, par exemple, autour des postes électriques en mer, une cinquantaine de mètres autour de chaque éolienne. Tout cela sera défini au cas par cas lorsque nous aurons, si le projet se poursuit, les configurations de parc, les technologies qui seront utilisées, pour savoir ce qui pourra être autorisé ou pas.

On comprend bien que de très grands bateaux ayant un courant d'eau énorme qui auraient beaucoup de difficultés de manœuvre, nous n'allons pas les autoriser à traverser un parc d'éoliennes. Je précise que l'interdiction de passer entre les éoliennes peut être entre 1 et 2 km, mais si le bateau ne peut pas manœuvrer, il peut se mettre en danger lui, mais également l'ensemble des acteurs qui pourraient se situer à cet endroit-là. À l'inverse, on peut imaginer que la plaisance puisse tout à fait traverser un parc puisque c'est un peu plus facile à manœuvrer.

D'autre part, il serait difficile de dire quel serait l'impact sur la pêche puisque le projet n'est pas connu. Pour autant, cela nous paraît être un enjeu très important ; il est très important d'associer les pêcheurs en amont, cela a été fait sur les fermes pilotes et je pense qu'ils se félicitent du travail qui a été fait avec les porteurs de projet de ces fermes-là. En ce qui nous concerne, pour préparer ce Débat Public nous avons élaboré une étude de cartographie d'activité de pêche pour essayer de représenter où les pêcheurs vont pêcher pour que le public puisse se dire : si finalement il y a des zones où les pêcheurs gagnent leur vie et si nous voulons qu'ils puissent continuer à exercer leur métier, autant éviter les zones d'une forte ressource halieutique, par exemple, et privilégier les zones où il y a peut-être moins d'activité de pêche. Nous avons fait ce travail de cartographie et nous sommes en train de le compléter avec eux puisque des données pouvaient nous manquer. Nous avons vraiment l'ambition de compléter dans les semaines qui viennent pour pouvoir donner un éclairage sur cette activité en mer qui peut être impactée par ces éoliennes.

M. Jeremy FICHAUX, journaliste au Ravi

Justement, si c'est important, pourquoi on met pas ces cartes-là à la vue de tout le monde, par exemple sur des pancartes comme cela. Est-ce que le public va forcément aller sur un site pour regarder ces cartes-là, même si l'enjeu est important ? Est-ce que cela ne serait pas bien aussi de les mettre dans une carte que l'on peut comparer avec les zones proposées ?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, MTES

Je suis tout à fait d'accord avec vous ; c'est d'ailleurs exactement ce que nous avons fait puisque nous avons réalisé un atlas cartographique. Vous l'avez dit, si on prend tout notre dossier, on a un mètre de hauteur donc on ne peut accéder à toutes les informations. C'est pour cette raison que nous avons fait différents documents d'information : une maquette de 6 pages ; 1 livret technique d'une vingtaine de pages qui est un peu plus fin, un atlas cartographique pour les gens qui veulent rentrer par les cartes pour savoir ce qu'est le projet. Là, il y a un certain nombre de cartes qui représentent l'activité de la pêche notamment, mais pas uniquement, nous avons des cartes sur la bathymétrie ou pour voir d'où vient le vent. C'est un atlas que nous avons sur le site ; le sommaire donne un certain nombre de choses à voir. C'est tout de même intéressant parce que vous allez retrouver les zones d'étude ; la bathymétrie c'est-à-dire l'étude du fond de la mer ; la nature du fond puisqu'il est important de savoir s'il y a du rocher, du sable ou pas, notamment pour les fondations ; les endroits où le vent souffle le plus ; les zones marines protégées – cela revient à votre question sur les zones NATURA 2000 –, cela permet de voir les zones protégées en mer et qui se superposent avec nos zones d'étude. Vous avez le travail bibliographique dont je parlais précédemment sur les risques d'effets sur les oiseaux marins ; là, c'est sur les mammifères marins et nous avons la même carte sur la pêche. Pour la navigation, c'est intéressant parce que vous pouvez voir tous les couloirs de navigation principaux : certains ont été évités, d'autres peuvent éventuellement être dans les zones donc ce sera à prendre en compte dans la localisation. D'autre part, nous sommes en train d'affiner des cartes sur le nombre d'heures de présence maximales pour l'activité de pêche dans les macro-zones pour les arts dormants et les arts traînants – pêche au chalut ou pêche à la drague. Ensuite, nous avons essayé de représenter la valeur économique de cette pêche. Enfin, il y a l'atlas de la partie terrestre.

M. Étienne BALLAN, Président de la Commission Particulière du Débat Public

Merci beaucoup. Nous allons rester sur cette invitation à aller consulter l'atlas et les cartes et si vous en êtes d'accord, nous allons 2-3 minutes pour vous laisser le temps d'écrire ce que vous désirez sur les Post-its et aller les poser tranquillement. Malheureusement, nous n'avons ni à manger ni à boire ce soir puisque nous sommes toujours dans des conditions sanitaires contraintes ; nous espérons pouvoir finir ces réunions avec un pot, mais la situation en a décidé autrement.

Tout le monde vous remercie de votre participation.